

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

SUR LES TROUBLES DES LÉGATIONS.

On écrit de l'Italie centrale à l'Ami de la Religion :

« Ce qu'il y a de remarquable dans les habitudes de notre époque, c'est que le jugement et les raisonnemens des hommes se fondent bien plus sur de mensongères relations, que sur le témoignage incontestable des faits. La presse périodique, organe du faux non moins que du vrai, tyrannise les esprits et règle les jugemens au point que, si parfois la dignité et la prudence conseillent d'accueillir par le silence les mensonges des journaux, il se trouve aussitôt une feuille, qui ne manque pas d'interpréter cette réserve au profit des mensonges qui n'ont pas été démentis, et qui s'en prévaut pour les accréditer.

« Il convient donc de dire quel cas il faut faire de tout ce que les journaux étrangers ont successivement débité de nouvelles incomplètes et hasardeuses, ou d'exagérations malveillantes sur les événemens de nos contrées.

« Nous ne dissimulerons pas les troubles qui ont tout récemment affligé cette province ; nous n'atténuerons pas les mauvaises intentions de ceux qui les ont excités ; nous ne nous ferons pas illusion sur les dangers qui pouvaient s'ensuivre, si notre gouvernement avait été moins vigilant, moins prévoyant. Nous ne craignons pas toutefois de nier que ces troubles aient jamais eu le caractère de gravité qu'on a voulu leur donner à l'étranger ; et nous concluons qu'il est faux de soutenir qu'ils existent encore parmi nous avec quelque caractère de gravité, comme le prétend un journal assez accrédité, et qui affecte, à ce sujet, des craintes hors de raison.

« D'abord nous avertirons que l'origine de ce fol attrait ne fut pas regardée parmi nous comme aussi mystérieuse qu'on voudrait le faire croire. Nous avons trouvé bien étrange, bien inopportune, l'érudition déployée par un journal italien, qui en a cherché l'analogie dans les rébellions du *Monte-Sacro*, et qui a été sur le point de voir un Spartacus dans ces contrées. Il n'est pas moins faux qu'on ait été assez incertain pour déplacer les soupçons de leur véritable siège, et les jeter sur une puissance fort éloignée. Le gouvernement, dont la sagacité découvrit bientôt tous les fils de la trame, n'hésita pas un instant à faire preuve de résolution, de force, en montrant aux séditieux comment leur ouvrage s'écroutait dès sa naissance.

« D'ailleurs, aurait-il pu en être autrement ? Déjà, depuis longtemps, on était en garde contre les nouvelles doctrines subversives qui, de temps en temps, venaient des pays étrangers, soit qu'elles prissent d'abord le manteau du saint-simonisme, ou le voile de fouriérisme, ou enfin l'enseigne du communisme. Les menées séditieuses ne pouvaient demeurer inconnues, au moment surtout où, par une étrange coïncidence, les phalanstériens, unis aux communistes, troublaient la Suisse, les villes de Toulouse, de Barcelonne, de Lubbeck, et préparaient de l'agitation à Paris même, et sur un point opposé, à Varsovie. Les mouvemens qui eurent lieu à Aquila, il y a deux ans, avaient eu quelque écho parmi nous ; les traces qu'on avait découvertes dans un procès bien connu, qui, depuis peu, a eu son dénoûment dans ces contrées, n'étaient pas perdues ; les opinions des auteurs de la *Jeune Italie*, dans les îles voisines, n'étaient pas un mystère.

« Nous ne nierons pas que la clémence même du gouvernement pontifical, après les douloureux événemens de 1831, n'ait pu produire, chez des ingrats ou des méchants, l'espoir de l'impunité pour de nouveaux attentats. Toutefois, nous croyons rendre hommage à la vérité, en jugeant peu fondée l'opinion manifestée à l'étranger, que les troubles d'aujourd'hui se rattachent à une œuvre toujours continuée depuis lors. Pour tout homme doué d'un peu de bon sens, les illusions s'évanouissent bientôt, et l'erreur fut trop éphémère. Le repos public est un besoin impérieux pour nos populations, auxquelles sont ouverts les trésors de l'industrie agricole et du commerce. La paix générale dont jouit l'Europe, l'intérêt que les principales puissances ont témoigné hautement au gouvernement pontifical, sont des considérations qui n'ont pas échappé à la partie sensée de la population ; et ceux qui ne sont pas capables de les faire, ne peuvent ni passer pour sages dans la société, ni exercer de l'influence sur la multitude, ni avoir accès auprès d'elle par de perverses et trompeuses séductions.

« On aura une preuve convaincante de cette vérité, si l'on remarque comment la population a accueilli l'attentat récemment ourdi au milieu de nous par quelques scélérats, et à quels dangereux instrumens ceux-ci ont eu recours pour faire réussir leurs desseins.

« On est fort heureux de pouvoir assurer qu'aucune personne de mérite, en crédit, ou riche, ne s'est trouvée jusqu'ici impliquée dans une conjura-

tion qui, à ce qu'il paraît, eut sa source dans des instigations venues du dehors, et qui fut l'œuvre de jeunes insensés perdus de conduite. Si quelques-uns d'entre eux portent malheureusement un nom illustre, tous sont sans fortune, sans moralité, sans avenir. Il se joignit à eux quelques désœuvrés et un petit nombre de gens sans expérience qui, vivant dans l'isolement des campagnes, se laissèrent séduire et éblouir par de fausses et trompeuses promesses.

« Ce fut au milieu des ténèbres, dans la solitude des bois des montagnes, bien loin de la ville, qu'ils s'assemblèrent pour disposer l'exécution de leur dessein. Nous doutons fort que les notabilités de la *Jeune-Italie*, indiquées par un journal, fussent présentes à ces orgies champêtres. Nous assurons même, qu'entre les mets et les verres, les nouveaux Gracchus ne savaient guère ce qu'ils voulaient faire, et que leur esprit n'aurait jamais pu concevoir autre chose que le désordre et l'anarchie. Il ne se trouvait, parmi eux, aucun homme capable d'écrire une proclamation, un appel, ni même un exposé de leurs intentions. Leur but était de renverser le gouvernement, de provoquer, au milieu du carnage et du pillage, une révolution, sans prévoir ce qui devrait en résulter.

« Quelques-uns, s'étant mis à parcourir différentes parties de l'Italie méridionale, transmièrent à leurs compagnons des encouragemens, les promesses d'un appui étranger, l'assurance d'un soulèvement général à un jour donné, des espérances menteuses d'un puissant concours. Ils avaient peu d'argent, et il n'importe guère de savoir s'il est vrai que les chefs en tiraient de leurs adhérens de Malte ; ils avaient très-peu d'armes, et l'indifférence, le calme des populations répondait mal au nombre fort limité des conspirateurs. D'abord, on s'efforça d'exciter au désordre, en répandant artificieusement des nouvelles d'événemens étrangers, d'autant plus incroyables qu'ils étaient plus éclatans. Certes, on n'aurait jamais pu faire plus de honte à une ville surnommée la *Savante*, qu'en croyant facile d'y répandre, comme des vérités, des fables qui répugnaient au bon sens le plus vulgaire. Ce stratagème mesquin fut suivi d'un projet qui le lui dispute en folie et en scélératesse.

« Dans une ville aussi peuplée que Bologne il y a, sans doute, dans la masse du peuple, beaucoup d'individus que peut tenter l'idée de se tirer de la pauvreté, en coopérant aux changemens, ajoutez qu'il y eut un moment où, à cause de l'adoption de nouveaux réglemens financiers pour réprimer la contrebande, le mécontentement rendait les misérables, qui en faisaient métier, accessibles aux tentatives de corruption des ennemis du gouvernement. Cette circonstance n'échappa point aux moteurs du désordre, qui cherchèrent à se faire des adhérens dans la lie du peuple ; et il ne leur fut pas difficile d'en gagner un certain nombre, par l'appât d'un peu d'argent, et par la promesse formelle du pillage des caisses publiques.

« Toutefois, cet expédient devint bien funeste à leurs desseins, puisque le secret ne resta plus caché dans la solitude des champs, mais se répandit, de bouche en bouche, parmi le peuple, sur les places publiques. Ce fut alors que l'autorité du gouvernement vit qu'il était temps de déployer sa force ; quelques démonstrations suffirent pour remplir d'épouvante les esprits des conspirateurs, qui s'enfuirent bientôt de la ville et se réfugièrent dans les bois et dans les montagnes.

« Quoiqu'on ait dit des mesures militaires adoptées par le gouvernement dans ces premiers instans, il nous suffira de faire observer que tout se borna à doubler les postes et patrouilles, à appeler sous les armes quelques volontaires pontificalx de différentes communes de la province, et au déplacement des poudres, pendant le court espace de temps nécessaire pour restaurer l'ancienne goudrière et la mettre à l'abri d'un coup de main. La population fut étonnée même de ces mesures, car, malgré les vociférations qui les avaient précédées, on ne pouvait se persuader une chose que tout le monde jugeait incroyable et insensée. Mais l'étonnement se changea bientôt en indignation contre les perturbateurs ; et la meilleure preuve, c'est la contenance toujours pacifique et tranquille de la ville.

« Pleine de confiance dans ces dispositions rassurantes du pays, l'autorité eut toute sa liberté d'action, tandis que les moteurs du désordre s'empressèrent de chercher un refuge à l'étranger.

« Néanmoins, ceux qui, par défaut d'argent, ne purent les suivre, prirent le parti désespéré de parcourir en bande la partie montagneuse de la province ; guidés par quelques hommes hardis, dont le nom a acquis, aujourd'hui seulement, une triste célébrité. Les crimes dont ceux-ci se souillèrent,

ont une preuve de lâcheté plutôt que de valeur ; et l'activité des troupes pontificales ne tarda pas à disperser la bande, dont les chefs, après avoir couru le danger d'être sacrifiés par leurs adhérens mêmes trouvèrent moyen de se sauver à l'étranger, ou de se cacher.

En ce moment fut publiée la proclamation du cardinal-légat de Bologne, qui résume, avec la plus grande franchise, les faits indiqués plus haut, et annonce la dispersion de la bande factieuse, l'arrestation d'un grand nombre de séditeux, et la formation d'une commission militaire, pour juger les coupables.

Après la dispersion de la bande, et bien que beaucoup de ceux qui la composaient eussent été arrêtés, il restait encore quelques vagabonds qui, échappant aux poursuites incessantes de la force armée se montraient tantôt dans une localité de la province et tantôt dans une autre. A ce sujet, nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance qui a fourni matière à différens commentaires et qui, à vrai dire, serait inexplicable, si l'on ne savait à quelles folies peut être entraînée une populace ignorante et excitée par de fallacieuses séductions. Quelques-uns des plus hardis contumaces, hommes d'un nom obscur, osèrent, par la suite, rentrer dans la ville sans être remarqués, et réussirent, par de trompeuses paroles, à raillier un petit nombre d'individus nouvellement égarés, qui, armés, pour la plupart, de fourches et de bâtons, se dirigèrent, la nuit, en détail et de divers points, vers la Romagne par la voie Emilia. Quel était leur projet ? Ils l'ignoraient eux-mêmes ; et il n'est pas facile de se persuader qu'un aventurier se fût mis à la tête d'une semblable entreprise. Il est cependant certain, qu'à l'aube du même jour, et avant même que les troupes envoyées contre eux les eussent atteints, ils se débandèrent de nouveau près d'Imala, jetèrent leurs fourches et leurs armes, et se laissèrent, pour la plupart, arrêter sans résistance et conduire dans les prisons par les fidèles populations qui se levèrent spontanément pour donner une preuve de l'excellent esprit qui les anime envers le gouvernement pontifical. Les autres tombèrent successivement au pouvoir de la justice ; et si un petit nombre de contumaces ont donné, depuis, quelque inquiétude, surtout à la force armée qui les poursuit et les traque dans leurs repaires, leur nombre est si petit, leurs noms et leurs relations sont si connus, qu'ils ne tarderont pas à être exterminés ou pris.

Voilà, avec la plus rigoureuse exactitude, l'histoire des évènements qui ont eu lieu. On pourra juger d'après ce récit de leur importance : si l'on excepte la perte de trois carabiniers et d'un volontaire qui furent, dès les premiers jours, surpris dans une auberge de la montagne bolognaise, et assassinés, les troupes pontificales, n'ont pas perdu un seul homme pendant la longue chasse qu'elles ont donnée aux factieux. La tranquillité publique, dans la ville de Bologne, comme dans les autres légations, n'a été nullement troublée ; les populations n'ont pas interrompu un seul instant leurs occupations ordinaires ; le cardinal-légat n'a pas suspendu ses promenades accoutumées, sans escorte, même hors des murs ; les spectacles publics et les théâtres ont toujours été fréquentés.

Ce qui précède suffit au but que nous nous sommes proposé ; mais la justice exige que l'on publie hautement que, dans ces circonstances, les troupes pontificales de toutes armes, nationales, étrangères et volontaires, ont donné les preuves les plus éclatantes de fidélité, de zèle, de discipline, de bonne harmonie entre elles. Les éloges qu'elles ont accueillis, la confiance que leur contenance ne cesse d'inspirer, sont la meilleure réponse que l'on puisse faire aux malignes assertions d'un journal étranger.

Nous finissons ici, et nous passons sous silence d'autres calomnies et appréhensions chimériques des étrangers. Nous ferons seulement remarquer que le gouvernement pontifical, outre la confiance que lui donnent ses propres forces, trouve un gage de sûreté pour l'avenir dans la profonde aversion que les populations montrent pour le désordre, et dans le mépris même où sont généralement tombés les auteurs du dernier attentat.

#### BULLETIN.

##### Question ministérielle.

Comme le *Journal de Québec* nous paraît s'être mépris sur la citation du correspondant de l'*Aurore* et sur le sens de notre article du 9, nous croyons devoir lui faire observer sa méprise. D'abord ce n'est point à l'article du 9 du courant dont parle ici le *Journal de Québec*, que le correspondant de l'*Aurore* fait allusion, mais à celui du 29 décembre dernier. Quant à la partie de notre article, contre laquelle il argumente, nous avouons qu'en lui donnant un sens tel que celui que lui prête le *Journal de Québec*, notre raisonnement n'aurait pas été difficile à détruire ; mais heureusement pour nous, nous avons dit toute autre chose que ce qu'on veut nous faire dire. Nous n'avons jamais cru qu'il fallait aller dans les cours pour y trouver d'incontournables argumens en faveur des ministres résignataires. Ce n'est pas ce que nous avons prétendu. Nous avons fait ce raisonnement tout simple : puisque, quand il s'agit d'un intérêt si minime en comparaison de la question du gouvernement responsable, on juge prudent de prendre toutes les précautions possibles, donc à fortiori on devait en prendre de bien plus grandes dans la question dont il s'agit ici, tant à cause de son importance que pour ôter toute ombre de doute et ne point donner prise à la critique et à la calom-

nie. L'exemple de la cour y est amené, non comme un modèle de la chambre d'assemblée, mais comme un spécimen des précautions qu'on y prend pour se préserver des inculpations d'absolutisme, de favoritisme, d'injustice, etc. etc.; précautions que les ministres n'auraient pas dû mépriser. C'était encore pour donner à entendre qu'il peut y avoir des circonstances où les formes sont tellement de rigueur, qu'on ne peut les violer impunément ; parce qu'autrement il serait impossible d'obtenir justice et de démontrer évidemment son droit. La majorité de la chambre d'assemblée a bien pu prononcer qu'il n'y avait rien d'imparlementaire dans la conduite des ministres, elle peut bien même avoir donné une décision juste en soi, sur le différend qui existait entre le gouverneur et ses ministres, sans pour cela la motiver. Elle pouvait avoir des données suffisantes pour être sûre de la justice de sa décision, sans avoir de pièces justificatives par devers elle. Quoiqu'en cela elle n'eût pas commis d'injustice, elle pouvait commettre une imprudence et s'exposer à la censure. Mais tout cela n'explique pas pourquoi les ministres ont négligé de se munir de documens établissant, d'une manière irrécusable, que ce sont là précisément les points reconnus de part et d'autre comme seule cause du différend élevé entre eux et le gouverneur. Il est clair que cette marche les aurait mis à l'abri de bien des accusations ; qu'elle aurait été d'une importance incalculable pour faire triompher le grand principe du gouvernement responsable, maintenir l'union et la force des Canadiens, couper court aux intrigues, venger la réputation des ministres et empêcher tout faux rapport et toute fausse interpellation de la part des malveillans. Ces considérations, ainsi que l'exemple des ministres résignans de la Nouvelle-Ecosse, que nous rapportons plus bas, ne sont-elles pas plus que suffisantes pour justifier les instances de M. Viger ? Sa réclamation des formes n'était-elle pas dans l'intérêt du pays et des ministres eux-mêmes ? La crise qui s'en est suivie n'est-elle pas assez déplorable pour faire voir que les circonstances, dont il s'agissait, étaient de la dernière importance ? Le *Journal de Québec* dit qu'il reste à prouver par les adversaires de l'ex-ministère quand elles sont (ces circonstances) de la dernière importance ? Nous lui demanderons nous, si des formes qui sont nécessaires pour écarter toute fausse interprétation dans un différend aussi grave que celui-ci ; pour préserver le pays de dissension et de ce qu'on qualifie d'anarchie ; pour empêcher que les avancés des honorables résignans pussent être contredits ; pour mettre la réputation d'hommes si haut placés à l'abri de toute attaque sur la sincérité et la véracité de leurs motifs et par conséquent pour conserver leur réputation intacte et inattaquable ; pour pouvoir fournir en temps et lieu aux ministres impériaux des documens irrécusables de la légitimité de leur demande et par conséquent de la violation patente des principes du gouvernement responsable par le représentant de Sa Majesté Britannique en cette province ; pour ne pas exposer la chambre d'assemblée à être forcée de consacrer des principes aussi dangereux que ceux de s'arroger le droit de délier les ministres de leur serment officiel, sans autorisation du gouverneur ; de condamner une partie sur la simple déposition de l'autre, malgré la protestation de la première contre la vérité de la déposition de la seconde et l'irrégularité de la démarche ; nous lui demandons, dirons-nous, si des formes qui auraient eu pour effet de faire éviter de si grands inconvéniens et de procurer un si grand bien, ne sont pas de la dernière importance, et si M. Viger n'était pas justifiable d'insister pour les faire observer ? Pour nous la difficulté se réduit toujours à savoir pourquoi les ex-ministres n'ont pas voulu observer ces formes parlementaires et ont préféré user de leur influence pour faire approuver leur conduite, plutôt que d'y avoir recours, s'ils avaient la raison pour eux ! Jusqu'à ce que le *Journal de Québec* nous ait expliqué ce pourquoi, malgré notre estime pour lui, et toute la déférence que nous avons à ses lumières et à ses talens, nous ne croirons point avoir sacrifié la raison et les principes, et nous attendrons du tems l'explication de ce pourquoi.

#### NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

On lit dans le *Canadien* :

PALAIS ÉPISCOPAL.—Assemblée publique.—Si nous avions eu quelques doutes sur le succès de cette œuvre de religion, de reconnaissance et de patriotisme, ces doutes injurieux auraient été dissipés par l'empressement avec lequel nos concitoyens catholiques de toute origine se sont portés à l'assemblée d'hier, par l'enthousiasme avec lequel ils ont applaudi aux éloges, au récit des bienfaits de nos évêques, et par la manière dont ils ont répondu à la ques-

tion s'ils devaient et voulaient fournir les fonds nécessaires pour l'édifice projeté. Un peuple s'honore lui-même en honorant ainsi sa religion dans la personne de ses premiers pasteurs.

L'office du soir n'était pas encore fini à la cathédrale que l'ancienne sacristie était déjà envahie par la congrégation de Saint-Patrice, dont l'exemple est bien propre à stimuler le zèle des Canadiens-Français. Bientôt après, la salle se remplit jusqu'à suffocation. Son Honneur le maire fut appelé à la présidence et s'en acquitta comme nul ne sait mieux que lui le faire en toute occasion. MM. Crémazie et Bradley, avocats, furent priés d'agir comme secrétaires.

L'honorable président ouvrit la séance par une longue et éloquente improvisation en français, qu'il répéta ensuite en anglais, et qui fut souvent interrompue par les applaudissemens de l'auditoire. Il faut avouer que la matière était belle, et qu'un orateur moins habile que lui aurait pu en tirer parti.

MM. Glackmeyer, Duval, Burke, Taschereau, etc., en proposant les diverses motions, adressèrent aussi quelques paroles à l'assemblée et méritèrent chacun des applaudissemens.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter les différents discours prononcés en cette occasion : les faits dont ils n'ont été que le développement sont pour la plupart à la connaissance de tout le monde. Nous mentionnerons seulement un calcul dont l'honorable président a fait part à l'assemblée. On estime que la population catholique du diocèse est au moins de 200,000 âmes. Si l'on retranche la moitié pour les personnes du sexe féminin, il restera 100,000. Si l'on retranche la moitié de ce dernier nombre pour les vieillards et les enfans qu'on suppose incapables de rien donner, il restera encore 50,000 hommes, dont au moins la moitié, ou 25,000, doivent être en état de fournir chacun une modique somme d'une piastre, surtout avec les délais qu'on propose d'accorder pour le paiement de la souscription. C'est déjà une somme de plus de £6000. Mais au lieu d'une piastre, combien en donneront 5, 10, 25, 30, 40 etc., puisque de pauvres ouvriers, et même des domestiques, se sont déjà fait inscrire pour 2 et 3 piastres à prendre sur leurs gages ? A propos de ce calcul, le révérend M. M<sup>o</sup> Mahon a fait remarquer, avant la clôture de l'assemblée, qu'il pensait bien qu'on n'entendait pas se priver du concours du sexe pieux dans une pareille entreprise. L'honorable président a répondu, avec non moins de galanterie, qu'il l'aimait trop pour cela.

Nous croyons devoir répéter aussi une recommandation que M. le maire a fait en terminant : c'est qu'afin de faciliter leur besogne aux collecteurs et de leur épargner la peine de réitérer leurs visites chaque chef de famille détermine d'avance ce qu'il veut donner, et laisse des ordres pour qu'on le leur dise, s'il se trouve absent lorsqu'ils passeront chez lui.

Voici les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

Sur motion d'Ed. Glackmeyer, écuyer, secondée par John Sharples, éc. **Résolu 1<sup>o</sup>.**—Que nous, citoyens catholiques de la paroisse de Québec, reconnaissons avec la plus vive et la plus profonde gratitude les efforts généreux et constants que Sa Grandeur l'Évêque de Québec et ses illustres prédécesseurs n'ont cessé de faire pour promouvoir les intérêts de la religion et de l'éducation dans le Bas-Canada ; et que c'est à leur zèle infatigable et leur charité apostolique que nous sommes redevables de la plus grande partie des institutions religieuses, charitables et d'éducation dont s'honore notre pays.

Sur motion de Wm. Burke, écuyer, secondée par Frs. De Foi, écuyer, **Résolu 2<sup>o</sup>.**—Que par suite des efforts et des sacrifices faits par Nos Seigneurs Evêques, et leur noble abnégation de leurs propres intérêts, pour subvenir aux besoins des catholiques de ce vaste diocèse, Nos dits Seigneurs Evêques ont été forcés par des circonstances urgentes d'aliéner leur palais épiscopal, et ont été incapables jusqu'à ce jour de se procurer les moyens nécessaires pour bâtir un édifice convenable où ils puissent résider avec les personnes qui leur sont nécessaires pour l'administration des affaires de ce diocèse.

Sur motion de John Duval, écuyer, secondée par John Doran, écuyer, **Résolu 3<sup>o</sup>.**—Que pour reconnaître les bienfaits et avantages conférés à ce pays tant par Sa Grandeur l'Evêque actuel, que par ses prédécesseurs d'illustre mémoire, et pour répondre à l'appel fait aux fidèles du diocèse de Québec par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Sidyme, nous habitans catholiques de la paroisse de Québec croyons qu'il est de notre devoir et de notre honneur de répondre avec zèle et libéralité à cet appel, et de contribuer conjointement avec nos autres frères catholiques du diocèse, et d'une manière digne de la religion que nous professons, à l'érection d'un édifice convenable pour servir de demeure au premier dignitaire de l'église catholique dans l'Amérique Britannique.

Sur motion de Hugh Murray, écuyer, secondée par Jos. Légaré, écuyer, **Résolu 4<sup>o</sup>.**—Qu'il soit immédiatement ouvert dans les divers quartiers de la paroisse et cité de Québec, une souscription pour la fin ci-dessus, et que des personnes chargées de recueillir les souscriptions soient maintenant nommées.

Sur motion de J. P. O'Meara, écuyer, secondée par Charles Langevin, écuyer.

**Résolu 5<sup>o</sup>.**—Que les Messieurs suivans soient priés de faire la collecte de la dite souscription, savoir :

*Haute ville.*

Rues :—St. George, Laval, Ramparts, St. Joachim, Couillard, St. François, St. Flavien, des Casernes : MM. F. X. Garneau, Chs. Turgeon, R. Jellard, A. B. Sirois.

Rues :—St. Famille, St. Joseph et la Fabrique : L'honorable La. Massue, MM. C. M. Defoy, Wm. Burke.

Rues :—St. Jean, Palais et toutes les rues au nord de la rue St. Jean : MM. Jos. Légaré fils, J. P. O'Meara.

Rues :—Buade, Ste. Anne, des Jardins, St. Stanislas, jusqu'à la rue St. Jean : Louis Fortier, P. Chauveau, L. A. Cannon.

Rues :—St. Ursule et d'Auteui : MM. Ed. Gingras, J. P. Bradley, J. B. Trudelle.

Rues :—St. Louis et Haldimand : MM. J. Duval, N. F. Belleau.

Rues :—Mont Carmel, Ste. Geneviève, des Carrières et tout le Cap : MM. J. Chahot, V. Têtu, C. Alleyn, Jr.

*Basse-Ville.*

Rue :—La montagne : MM. J. B. Fréchette, père, Hugh Murray.

Rue :—Notre-Dame : MM. J. Chouinard, Chs. Carrière.

Rue :—Saut-au-matelot : MM. J. O. Grénier, Ml. Gaurren.

Rues :—St. Pierre et les autres rues : MM. A. Amiot, Ed. Glackmeyer, H. Muiray.

Rues :—St. Paul y compris le marché et les rues St. Charles, des Bains, du Marché et St. Nicolas : MM. B. Lachance, Jean Belanger, H. O'Connor, Thaddeus Kelly.

Rues :—Sous-le-Fort, l'Escalier, Cul-de-Sac, et Champlain jusqu'à la maison de Douane : MM. Frs. Parent, John Byrne.

Rues :—Près-de-Ville, depuis la maison de Douane jusqu'à la paroisse Ste. Foye : MM. Revd. Wm. Dowling, Miles Kelley, John Doran, William Quin, Elie Gingras, Wm. Richardson, Jacques Blais.

*Faubourg St. Jean.*

Rues :—St. Jean avec les rues de descente jusqu'à la rue Aiguillon : MM. Joseph Robitaille, F. X. Dion, M. O'Leary, Abbr. Durand.

Rues :—D'Aiguillon avec les rues de descente jusqu'à la rue Richelieu : MM. M. Tessier Jr., R. Malouin, Michel Petitclair.

Rue :—St. George : MM. P. Turangeau, P. Chateauvert.

Rue :—Richelieu et les rues qui descendent à la rue St. Olivier : MM. Joseph Savard, Jean Bureau.

Rue :—St. Olivier et les rues qui descendent à la rue St. George : MM. Ed. Prendergast, J. Bte. Lebel.

Rue :—St. Joachim, et tout ce qui est compris entre les rues St. Jean et d'Artillerie : MM. Pierre Routier, P. Donati, Patrick, McGarvy, Rod. McGillis.

*Faubourg St. Louis.*

Rues :—D'Artigny et les rues transversales jusqu'à la rue Delachevrotière : MM. O. Lépine, Peter McKenna.

Rues :—Delachevrotière et les rues adjoignantes : M. J. Gingras.

Sur motion de J. T. Taschereau, écuyer, secondée par J. Nesbitt, éc. **Résolu 6<sup>o</sup>.**—Que l'honorable Louis Massue soit prié de vouloir agir comme trésorier, et recevoir des divers collecteurs ci-dessus nommés les sommes qui seront par eux reçues, et les remettre entre les mains d'une des personnes mentionnées dans la circulaire de Sa Grandeur Monseigneur de Sy-dime.

Sur motion de John Sharples, écuyer, secondée par Michel Tessier, éc. **Résolu 7<sup>o</sup>.**—Qu'il soit nommé un comité de régie de 15 membres, composé des messieurs suivans, savoir : MM. J. Duval, J. Chahot, J. P. Cradley, l'honorable L. Massue, Jos. Légaré fils, John Sharples, John Têtu, John Doran, François Parent, Hugh Murray, Ed. Glackmeyer, Frs. Defoy, Joseph Savard, Louis Plamondon et Morris O'Leary.

Sur motion de J. Duval, éc., secondée par W. Burke, écuyer.

**Résolu 8<sup>o</sup>.**—Que les remerciemens de cette assemblée soient votés à l'honorable R. E. Caron pour la manière habile avec laquelle il a présidé cette assemblée.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Association de délivrance.*—On vient de communiquer à la *Minerve* la lettre suivante, adressée à M. E. R. Fabre :

Hôtel du Gouvernement, }  
12 janvier, 1844. }

Monsieur,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous transmettre avec les présentes, une traite de £100, comme une contribution de sa part au fonds que l'on est maintenant occupé à former pour mettre les malheureux individus qui sont maintenant dans les colonies pénales en état de revenir dans leur patrie. Quelques uns ont déjà reçu leurs gracieux pardons de Sa Majesté, et quant aux autres Son Excellence entretient une vive espérance que la clémence royale leur sera aussi accordée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

J. M. HIGGINSON.

—On adresse au même la lettre suivante de La Malbaie :

Malbaie, 9 janvier 1844.

Monsieur,—J'ai le plaisir de vous transmettre au nom de l'Assemblée de la Délivrance formée en cette paroisse pour faciliter le retour de nos compatriotes exilés, la somme de £27 15s, provenant des collectes faites dans cette paroisse, c'est une bien petite somme, mais ce sera un témoignage de la bonne volonté des habitans de cette partie du pays à concourir à une œuvre de charité. Si les moyens eussent été proportionnés à la générosité, le

produit de ces collectes aurait été bien plus considérable, cependant malgré ce faible tribut, les compatriotes de cette partie du pays se trouveront heureux d'avoir contribué à adoucir le sort de leurs malheureux frères exilés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,  
L. A. BOURRET, *Ptre.*

A M. E. R. Fabre, Trésorier de l'Association de Délivrance.

—A une assemblée publique des citoyens de la paroisse de Bécot, tenue à la salle du presbytère, lundi, le 8 janvier 1844, pour prendre en considération la situation pénible des exilés politiques :

P. L. Letourneau, écr., ayant été appelé à la chaire, et André Vandandaigue, écr., ayant été prié d'agir comme secrétaire, les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité :

Résolu, qu'il est du devoir de tout Canadien de contribuer, suivant son moyen, au retour dans leur patrie de ses compatriotes exilés depuis plusieurs années à l'extrémité de la terre.

Résolu, que c'est de grand cœur que nous nous joignons à ceux qui ont, les premiers, donné l'exemple dans l'exécution d'un devoir aussi sacré que celui de venir aux secours des infortunés prisonniers, victimes de querelles politiques.

Résolu, en conséquence du consentement de M. le Curé, des marguilliers et de tous les paroissiens présents, que la quête annuelle qui se fait pour l'église, soit faite cette année pour contribuer à assurer à nos infortunés compatriotes maintenant en exil leur prompt retour dans leur patrie.

Résolu, que les messieurs suivants forment un comité pour aviser aux moyens de donner effet aux présentes résolutions, après la quête faite :

Jos. Présontaine, Augustin Pigeon, Olivier Galbois, P. Malo, Victor Gadbois, J. B. Allard, P. L. Letourneau, François Petit, Christophe Lafleur, Flavien Chateaufort, Joseph Présontaine, fils, Prudent Lapointe, Alexis Galipeau, Isidore Bernard, J. B. Allard, trésorier, André Vandandaigue, secrétaire.

Bécot, 8 janvier 1844.

*Minerve.*

—L'hon. M. Killany est maintenant en cette ville, à la recherche de bâtimens convenables pour les différens bureaux publics, ainsi que pour une résidence pour Son Excellence.

*Idem.*

—Nous apprenons avec une vive satisfaction que les travaux sur le Canal de Lachine seront commencés la semaine prochaine, de sorte que les malheureux ouvriers, qui souffrent depuis si longtems, faute d'ouvrage, pourront recevoir quelque soulagement à leur misère. On dit que le bureau des travaux publics n'a aucune part dans le retardement qui a eu lieu. *Idem.*

L'*Aurore* dans son numéro du 13 du courant, après avoir, dans un préambule, taxé la *Minerve* et ses adhérens, d'ignorance ou de mauvaise foi, et peut être de toutes les deux, dans leur discussion sur la question ministérielle, et dans leurs attaques contre la conduite de M. Viger dont elle fait l'éloge le plus pompeux et qu'elle qualifie de *patriote immaculé*, s'exprime ainsi :

La coincidence des événemens politiques qui se passent dans la Nouvelle-Ecosse avec ceux qui agitent toute la société canadienne, est une de ces étranges occurrences qui arrivent dans le cours bizarre des choses humaines comme tout exprès quelquefois pour mieux faire éclater la vérité ; et, à propos, qui ne se souvient pas encore de la publication des dépêches officielles de Bond Head le jour même que Lord Gosford essayait de lever l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada ? Mais dans notre sœur colonie de la Nouvelle-Ecosse, cette terre défrichée d'abord par une poignée de nos frères transportés depuis dans des pontons au delà des mers et sur toute la surface du continent d'Amérique, dans la Nouvelle-Ecosse, disons-nous, nous trouvons une position politique analogue à la nôtre. dans le fond, mais bien différente dans ses moyens d'être. Que s'est-il passé quand Mr. Howe et ses collègues crurent de leur devoir de résigner leurs fonctions ministérielles ? Canadiens de bonne foi, écoutez et jugez :

Lord Falkland, le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, demande tout d'abord par une note officielle adressée à Mr. Howe et à ses collègues les raisons spéciales de leur résignation, par écrit. Messrs. Howe, Uniacke et McNab, conservant vis-à-vis du représentant de leur souverain ce sentiment des convenances qui sied au décorum d'un ministre, répondent spécialement que l'intention formulée par Son Excellence d'élever au Conseil Exécutif un homme dont l'accession leur fait redouter un changement de politique gouvernementale, leur fait loi d'abdiquer leurs portefeuilles. De ce précis ressort un fait établi, convenu sur lequel la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse est appelée à prononcer sa décision, et il n'existe plus là de moyen évasif. Et vous, qui vous scandalisez si bonnement de l'attachement à la forme de l'hon. M. Viger, dites-nous donc s'il a jamais exigé autre chose pour seconder de son puissant concours la démarche du ministre de sir Charles Metcalfe ? Vous voulez savoir toute la vérité, la voici : l'hon. M. Viger, dans les trois jours qui ont précédé les explications ministérielles à Kingston, en citoyen qui oublie son amour-propre devant son pays a épuisé privément auprès des ministres les moyens de les rappeler à la seule marche qu'il savait constitutionnelle : en fut-il écouté ? ah ! tout le monde sait que l'un le traitait d'insensé, et qu'un autre plus ô-é poussa l'oubli des convenances et de sa propre dignité, jusqu'à dire au vénérable vieillard, et en présence de tous comme pour rendre sa contumélie plus amère : « j'ai longtems soupçonné que vous étiez un vieux misérable, mais aujour-

d'hui j'en ai la conviction ! ! ! Oui, peuple du B.-Canada, toi mieux appris, toi accoutumé depuis un demi-siècle à honorer dans D. B. Viger ton tuteur, ton mentor et ton père, voilà comme il fut traité parce qu'il était lui, vieillard consommé dans la pratique parlementaire et constitutionnelle, tenter de diriger la marche d'hommes dont il pouvait avoir raison de redouter l'expérience au milieu d'un ordre de choses nouveau et pour nous, qui s'était plu à les favoriser d'une influence qui ne leur manqua jamais sans danger et sans chute ! Devait-il donc courber sous l'orage qu'on lui préparait, quand il avait la conscience de son droit et qu'il défendait la vérité ? Qu'a-t-il donc fait au milieu des huées dont il a été l'objet une semaine durant ? Il essaya de se faire entendre, il supplia l'indulgence de la chambre, mais il n'en fut compris qu'après le vote donné où le rétablissement du calme lui permit enfin de faire entendre cette voix brisée à la défense des libertés civiles, politiques et religieuses de son pays ; et nous n'hésitions pas de le dire, quand il interpella M. Baldwin de risquer sa réputation d'avocat et d'homme d'état en soutenant l'opinion contraire à la sienne, que fit M. Baldwin ? il garda un silence, prudent peut-être, mais qui fut bien éloquent pour nous, et qui opéra de suite une réaction dans les opinions parlementaires : le quart d'heure d'après des membres disaient tout haut que le vieillard avait raison, et qu'un ministère responsable formé par lui serait supporté du moins dans le Haut-Canada ! Mais alors quelles raisons put-il donc alléguer pour changer si merveilleusement les esprits ? Son prestige, le voici. Il se leva comme défenseur de la morale publique, et la même voix qui avait résisté toute sa vie à la tyrannie du pouvoir voulut mettre aussi une borne à la volonté populaire qui n'avait pas droit de franchir les règles établies par la

constitution de l'empire pour arriver à des fins même légitimes. Il représenta aux ministres qu'ils étaient liés par la foi et le sacré serment du secret, dépôt qu'ils n'avaient pas le droit de violer ; il protesta contre le procès qu'on faisait à un homme qui n'avait pas le moyen de se défendre, quoique cet homme fut le gouverneur ; il leur rappelait que Son Excellence elle-même protestait contre les explications données, qu'il les désavouait, il invoquait par son propre amendement à l'adresse des ministres le gouvernement responsable, il implorait comme eux les Résolutions de 1841, mais son âme se refusait à une illégalité de procédés dont le précédent une fois établi pouvait mettre en danger les plus chers intérêts même de son pays, parce que son expérience à lui lui a appris que les peuples ne violent jamais impunément les règles qui les lient à l'ordre de la société, et qu'une fois le scandale donné les résultats sont incalculables en se tournant contre les violeurs. Je respecte votre foi, disait-il aux ministres, j'ai confiance, je le professe, dans votre honneur, mais ici je suis représentant de mon pays et gardien des prérogatives de mon roi, et je proclame en cette double qualité que vous êtes en dehors de votre droit, que vous sappez le fondement même de nos libertés en voulant le consolider ; je suis sûr de ne pas me tromper, et je vous demande pardon d'être forcé d'obéir à un devoir si pénible.

Comment, à la veille de mettre la dernière main à une foule de loix de première nécessité pour mon pays, sans avoir seulement prévenu le coup terrible que va porter à notre société la funeste légation du Conseil Spécial, la loi d'enregistrement, par exemple, qui va fondre sur eux, vous vous précipitez hors de l'arène, vous abandonnez le camp à vos ennemis, vous refusez de souffrir quinze jours encore par patriotisme, et moi qui vois l'abîme qui se creuse sous nos pas, je vais m'y précipiter parce qu'il plaira à quelques uns des vôtres de me traiter d'insensé ou de misérable ?... Je proteste donc au nom de mon pays contre l'illégalité des procédés de part et d'autre, je désapprouve votre démarche, je condamne les plaidoyers échangés entre le gouverneur et vous, parce qu'ils ne peuvent pas nous réussir et qu'ils ne peuvent nous mener encore que dans le précipice. Je n'accuse pas vos motifs, je ne les mets pas en question, mais je ne puis transiger avec les lumières de ma propre conscience, et je préfère encore tout ce qui me met en face que de reculer devant un devoir. Ici ce n'est pas du gouvernement responsable qu'il s'agit, mais de savoir si par vos moyens vous pouvez faire triompher votre position. La manière dont vous avez voulu traiter hier le représentant de Sa Majesté en lui soumettant vos propres conditions est en dehors de tous les principes, et je vous défie de l'établir par un seul précédent. Son Excellence reconnaît ouvertement elle aussi les Résolutions de 1841 et invoque comme vous le gouvernement responsable : comment voulez-vous donc que je juge sur des paroles passées entre vous et contre lesquelles le gouverneur proteste, et vous défend au nom de votre serment de le divulguer. Ici je ne défends pas le gouverneur, mais les principes mêmes de mon gouvernement, je protège par mon apparente opposition les droits de mes concitoyens, et je n'en départirai jamais : — et le vieillard avait si bien raison que la Chambre elle-même a fini par exprimer dans son adresse que désormais on ne sera plus en droit d'exiger des stipulations du gouverneur. Que veut donc dire cette condition de l'Adresse ? Ne portait-elle pas à sa face même condamnation contre les ministres qu'elle approuve cependant ? Encore une fois, nous n'avons point de passions à satisfaire dans cette pénible situation, et Dieu nous garde de nous attaquer à personne de ceux qui ont cru accomplir un devoir et qui l'ont fait suivant les lumières de leur expérience. Mais du moins tant qu'il nous restera un souffle de vie, tant que nous pourrons encore tracer un mot sur le papier, nous n'aurons pas la lâcheté de laisser éraiser le patron du pays, ni flétrir le plus beau nom canadien qui soit dans nos fastes sans nous poser en défenseur, sans crier halte à ceux qui font métier de déchirer un homme pour lequel peut-être notre affection nous emporte, mais pour lequel du moins nous sommes incapable de sacrifier des principes ou des opinions



consciencieux. Nous sommes là, on peut nous montrer du doigt : qu'on nous dise vendu si l'on veut : après que le vénérable D. B. Viger a été traité d'insensé par les uns, de misérable par les autres, que ne méritons-nous pas nous, indigne de le défendre, nous, son humble admirateur, quand tant de gens le présentent en ironique spectacle à la foule qui l'honore toujours ? Mais cela n'est pas fait pour nous effrayer, et pendant qu'on lui jettera de la boue sur la fin de sa carrière, nous, nous continuerons à baiser ses derniers pas, parce que nous savons qu'ils sont droits, parce que nous sommes à même d'apprécier ce noble cœur qui ne respire que pour sa patrie, parce que, nous ne rougissons pas de l'avouer, parce que c'est de lui que nous avons appris à estimer, à cultiver ces principes respectables qui ont été le guide de sa longue et belle vie.

Habitans de La Salle qu'il sauva autrefois de la spoliation qu'on méditait contre vous, habitans de Sorel qu'il arracha des serres d'un monstre qui voulait vous perdre, Canada tout entier qu'il a défendu pendant un demi-siècle, pour lequel il passa les mers, en renonçant à son bonheur domestique, Canada, pour la liberté duquel il souffrit dix-neuf mois de prison, lui qui eut mérité un Panthéon, venez tous hardiment, condamnez-le, traitez-le d'insensé, de misérable, mais laissez du moins une main qui le connaît mieux entourer ses vieux jours des consolations qu'il a droit d'attendre à cette heure avancée de sa vie où il travaille encore loin de tout ce qui lui est cher et pour le bonheur de tous !

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

— On lit ce qui suit dans le *Canadien* :

*Correspondance officielle.*—Les journaux d'Halifax publient la correspondance entre le lieutenant-gouverneur, vicomte Falkland, et les membres réformistes de son conseil, M. M. Howe, Macnab et Uniacke, à l'occasion de la retraite de ceux-ci, correspondance qui ne peut qu'être du plus haut intérêt pour nos lecteurs, vu la coïncidence de cette retraite avec celle des membres du ci-devant conseil exécutif du Canada.

Les trois conseillers démissionnaires, dans les lettres adressées séparément à lord Falkland, expliquent le motif de leur démarche. Nous nous bornons à traduire celle de M. Howe.

Halifax, 21 décembre 1843.

« Mylord, — Votre Excellence m'ayant annoncé son intention de nommer à son conseil exécutif un monsieur dont, à mon jugement, l'élévation, dans le moment actuel, sera justement regardée comme un indice de déviation d'une politique qui a été jusqu'ici approuvée, je me trouve dans la pénible nécessité d'offrir ma résignation du siège que j'occupe dans ce conseil.

« Je reconnais volontiers le droit de V. E. de faire toute nomination qu'elle croira devoir fortifier son gouvernement ou avancer les intérêts du pays ; je ne veux que me soustraire au poids de l'obligation de défendre une politique que je n'approuve point, et qui aura, je crois, un effet contraire à celui prévu par V. E., et dans le parlement et dans le pays.

« Ma charge de collecteur des droits provinciaux (*impost and excise*) pour le district d'Halifax sera aussi mise à la disposition de V. E. aussitôt après la fin de l'année courante que les comptes en pourront être préparés et les affaires terminées.

« En me retirant du conseil, je ne rendrais justice ni à V. E. ni à mes propres sentimens, si je n'exprimais avec chaleur et sincérité combien je suis sensible à la courtoisie et aux marques de confiance dont V. E. m'a honoré depuis que j'occupe le haut poste dont je demande maintenant avec respect la permission de me démettre.

« J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, de V. E.

« Le très-obéissant et très-humble serviteur,

(Signé)

JOSEPH HOWE.

« A Son Excellence le lieutenant-gouverneur. »

Son Excellence a répondu par la note collective suivante aux notes séparés des trois conseillers démissionnaires :

« Hôtel du Gouvernement, }  
Halifax, 22 décembre 1844. }

« Messieurs, — J'ai bien considéré la cause que vous avez assignée pour la démarche que vous venez de faire en résignant vos sièges au conseil exécutif.

« Quoique vous ayez écrit chacun des lettres séparées, une seule et même raison a été exposée par vous tous, savoir : mon intention de vous donner M. Almon pour collègue. Il n'a été élevé aucune autre objection politique à la nomination de ce monsieur, et la preuve que vous n'en avez point d'autre c'est que vous étiez tous satisfaits de voir M. Almon nommé au conseil législatif lorsque, il y a quelques mois, il refusa un siège dans ce corps. Vous vous êtes cependant crus justifiés à résigner vos charges sans autre motif que cette objection politique à cette seule nomination, en même temps que vous me reconnaissez pleinement le droit de le faire.

« Vos lettres donnent à entendre que l'introduction de M. Almon dans le conseil, en cette conjoncture particulière, indique de ma part un changement de politique, malgré que dans mes entrevues avec vous j'aie fait les déclarations les plus fortes de ma détermination d'adhérer aux principes par lesquels j'ai été guidé jusqu'ici dans l'administration du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Je crois en conséquence devoir répéter par écrit mes assertions sur ce point, et en même temps passer en revue les principes sur lesquels le conseil, avec l'aide duquel je devais conduire les affaires publiques, fut organisé.

« Vous n'ignorez point que ces principes étaient : une représentation au conseil des différens sentimens et intérêts politiques existans dans la législature, afin de procurer au lieutenant-gouverneur l'avantage des meilleurs avis, et d'assurer la concorde entre le corps exécutif et les corps législatifs, en même tems que le pays aurait l'assurance d'une juste et égale distribution du patronage dans l'exercice de la prérogative de la couronne. Une preuve suffisante que jusqu'au moment actuel ce patronage n'a pas été injustement distribué à l'égard de vous-même et de ceux que vous pouvez avoir représentés, c'est que vous êtes restés au conseil : car si la nomination de M. Almon justifie votre retraite, il est à présumer que vous auriez agi de la même manière si quelque cas précédent eût mérité votre désapprobation. La promotion de M. Almon est de fait le seul sujet de plainte allégué dans vos lettres ; et vous ne pouvez certainement pas avoir oublié, Messieurs, que, des partis que vous considérez comme constituant le conseil exécutif, celui auquel vous vous attachez a influence de beaucoup le plus grand nombre des nominations faites depuis mon arrivée dans le pays, y compris toutes celles à des sièges au conseil législatif, un seul excepté ; et ce siège même a été donné sur la recommandation de M. James Boyle Uniacke, maintenant un de vous.

« La première fois que j'ai voulu donner un siège dans le conseil exécutif à un monsieur que vous reconnaissez en être digne à tous égards, mais que vous considérez comme étant d'un parti politique différent de ceux à qui les offres de sièges avaient été bornées jusqu'ici, vous quittez mon conseil et vous dites qu'un tel acte indique de ma part un changement de politique, sans égard à mes protestations contraires, et malgré que deux d'entre vous, M. James M'Nab et M. Howe, aient, quelques jours auparavant, et après mûre délibération, donné leur adhésion renouvelée au conseil existant, et aux principes de gouvernement que j'avais suivis jusqu'alors, abandonnant le projet d'un gouvernement de parti. M. James B. Uniacke ne m'avait jamais informé qu'il pensât à résigner, et conséquemment une expression renouvelée d'adhésion n'était pas nécessaire de sa part.

« Les raisons qui, dans mon opinion, rendent la nomination de M. Almon opportune en ce moment sont telles que, loin d'indiquer un changement de politique, elles me paraissent offrir une preuve convaincante de la sincérité de mon désir d'éviter un changement.

« A la dissolution récente de l'assemblée, une division éclata ouvertement dans le conseil sur la question de savoir si un gouvernement de parti est ou n'est pas adapté à la condition actuelle de la Nouvelle-Ecosse. J'étais moi-même fortement d'opinion qu'un tel gouvernement serait préjudiciable aux meilleurs intérêts du pays, et qu'un conseil formé d'après le principe sur lequel était constitué celui qui m'avait assisté jusqu'alors dans la direction des affaires, est mieux adapté aux exigences de la colonie qu'un qui se serait formé d'après tout autre principe.

« Les membres du gouvernement se présentèrent devant le peuple, chacun exposant ses propres vues, et M. Howe déclarant à Halifax que si lui et son parti réussissaient à obtenir une majorité, il s'attendrait à voir ceux qui différaient d'avec lui se retirer, et qu'il se retirerait lui-même s'il se trouvait en minorité.

« M. Johnston, à Annapolis, dénonça en termes non équivoques le système d'un gouvernement de parti, et déclara préférer un gouvernement où tous les partis seraient représentés.

« Il est sorti des élections une chambre que je croyais devoir être opposée aux vues de M. Howe. J'ai mandé ce monsieur et lui ai fait part de ma conviction que tel était le cas, l'invitant à rester dans le gouvernement. M. Howe différait d'opinion avec moi quant au sentiment présumable de la nouvelle assemblée, et il m'a dit que la plus impérieuse nécessité l'engagerait seule à garder son siège dans le conseil existant ; mais après avoir consulté ses amis politiques, il a consenti à le garder et à donner un appui cordial à l'administration.

« Après une telle manifestation publique de différens d'opinion entre des membres du conseil, il paraissait absolument nécessaire que le mode d'après lequel le gouvernement devait être conduit à l'avenir fût rendu apparent. Une vacance dans le conseil exécutif m'a fourni l'occasion de nommer un monsieur connu comme hostile à un gouvernement de parti, et en le faisant, de prouver au pays que j'étais opposé à ce principe ; en d'autres mots, que je désirais continuer à gouverner, comme je l'avais toujours fait, avec l'avis d'un conseil composé des hommes marquants de tous les partis.

« Ce n'était pas là un changement, et je ne conçois pas que M. Howe, ou ceux qui agissent de concert avec lui eussent le droit de se plaindre d'une telle conduite, vu surtout qu'ils avaient si récemment, quoiqu'avec tant de répugnance, donné leur adhésion renouvelée au gouvernement.

« J'ai fait choix de M. Almon pour l'avancer parce que, encore que la déclaration récente (à l'élection d'Halifax) de ses sentimens à l'égard d'un conseil composé exclusivement de personnes appartenant à un seul parti, ne permette guères de mal interpréter mes motifs dans ce choix, il avait été, avant cet événement, si peu engagé dans la vie politique qu'il n'était guère présumable que la distinction qui lui était ainsi conférée heurterait les préjugés d'aucune portion de la communauté, vu qu'il nourrissait des opinions libérales sur les questions de politique générale ; et parce que, par suite de ses liaisons avec M. Johnston, le membre dirigeant (*leader*) de mon gouvernement, sa nomination serait considérée par le public comme une preuve de ma confiance dans ce monsieur.

« Si M. Howe eût été en position d'insister sur le renvoi de M. Johnston,

il l'aurait fait. M. Johnston a demandé seulement qu'une vacance dans le conseil fût remplie par un monsieur qui s'accordât en principe avec lui sur un seul sujet de haute importance, et je ne puis admettre que, dans les circonstances existantes, en accédant à sa demande, j'aie donné lieu de supposer que je voulais changer de politique.

« La reconnaissance faite par vous tous de mon droit de nomination aux emplois n'est d'aucune valeur en pratique, si vous êtes justifiés à vous retirer de mon conseil et à faire de l'opposition à mon administration dès que je fais une nomination que vous croyez préjudiciable à votre influence. D'autres membres du conseil seraient également justifiés à en faire autant lorsqu'il serait fait une nomination conforme à vos désirs ; et de cette façon la prérogative de la couronne serait enlevée au représentant de la reine, qui est responsable à S. M. de son exercice judiciaire, et serait dévolue à certains membres du conseil, responsables à l'assemblée.

« Sur une question relative à des matières locales, et n'affectant pas la prérogative royale, je croirois de mon devoir de montrer tous les égards et toute la déférence aux vues des membres du conseil, de même qu'aux vœux du peuple, bien qu'ils pussent militer contre mes propres opinions : mais je n'ai pas le pouvoir de reconnaître la prétention que vos résignations tendent virtuellement à élever.

« Je reçois avec satisfaction vos assurances de respect personnel, et la reconnaissance expresse de la confiance et du bon vouloir qui ont si longtemps subsisté entre nous.

Je suis, Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé)

FALKLAND.

« A James B. Uniacke, James M<sup>r</sup> Nab et Joseph Howe, écuyers. »

#### INDEX

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Quand lord Ellenboroug alla, en 1841, prendre possession du gouvernement de l'Inde, son premier acte fut de publier une proclamation dans laquelle il protestait contre la politique envahissante du gouvernement qui avait précédé le sien, et déclarait que la Grande Bretagne voulait se renfermer dans les limites de son territoire, sans intervenir davantage dans les guerres que se livraient les peuples voisins et indépendans. Et cependant, le nouveau gouverneur a été forcé d'obéir à des nécessités qu'il n'avait pas créées ; il s'est vu forcé d'être conquérant et envahisseur malgré lui. C'est ainsi qu'il a dû faire une campagne jusqu'au fond de l'Afghanistan, pour en ramener les débris de l'armée anglaise échappés au désastre fameux de Caboul, et revenir en laissant derrière lui la terreur avec la haine du nom anglais. C'est ainsi qu'il a été forcé d'ajouter à l'empire indien tout le territoire du Sind, et de convertir en province anglaise un pays qui commandait les bouches de l'Indus et tout le commerce de l'Asie centrale. C'est ainsi, encore, qu'il va se trouver dans la nécessité inévitable d'intervenir comme arbitre et probablement comme un souverain, dans les discussions qui ensanglantent le royaume de Lahore. Nous avons déjà raconté d'une manière sommaire les péripéties sauvages dont ce pays vient d'être le théâtre. Le dernier steamer y a ajouté de nouveaux incidens. Si ces événemens ont quelque chose d'extraordinaire, ils n'ont, toutefois, rien d'inattendu. La domination de Runjet-Sing avait seule donné à l'empire des Sicks une certaine unité, et avait emprunté à ses communications avec l'Europe un certain éclat ; mais il était évident qu'après la mort du lion du Punjab, ainsi qu'on l'appelait, cet éclat disparaissait, et cette unité factice retournerait en poussière. C'est ce qui est arrivé ; Runjet-Sing est mort en 1839, et depuis ce tems le royaume de Lahore a été presque effacé de l'histoire : il paraît aujourd'hui sur la scène, mais peut-être pour la dernière fois comme pays indépendant, et tout prêt d'être englobé dans l'empire absorbant de l'Inde britannique. Voici l'ordre dans lequel se sont déroulées les scènes de cette tragédie aussi compliquée que monstrueuse.

Après la mort de Runjet-Sing, son fils, le faible et imbécile Kurruck-Sing, lui succéda paisiblement ; mais il mourut le 5 novembre, après une maladie douloureuse, aggravée par les soins de ses médecins indigènes, auxquels seuls il voulut se confier. Son corps fut brûlé, et ses femmes, avec plusieurs de leurs suivantes, furent immolées sur son bûcher. Son fils unique, Nehal Sing, fut tué le même jour, écrasé par une poutre qui tomba sur lui, comme il revenait des obsèques de son père. Ce fut alors que Shère-Sing, qui vient d'être assassiné, fut proclamé roi. Il était fils d'une des femmes du vieux Runjet-Sing, mais passait généralement pour illégitime. Au moment de la mort de Kurruck-Sing, il était gouverneur de Cashmere, il se hâta de se rendre à Lahore et de s'y proclamer roi. Cependant, un des femmes de Kurruck-Sing ayant été déclarée grosse, il se forma un parti pour elle, qui avait pour chefs les officiers européens que Runjet-Sing avait attaché à sa fortune. Shère-Sing négocia avec eux, mais la princesse ne renonça pas à ses droits qu'après avoir livré courageusement une bataille dans laquelle périrent 2,000 des siens. Ceci se passait au mois de janvier 1840. Depuis ce tems, Shère-Sing était parvenu à maintenir son autorité ; c'était un homme énergique et résolu, dit-on, mais livré à des débauches excessives, et il avait fini par abandonner le gouvernement des affaires à son tout puissant ministre Dhyen-Sing, qui l'a fait assassiner. Il paraît que plusieurs autres chefs ou sirdars étaient du complot, et que ce fut le sirdar Ajet-Sing qui fut chargé de l'exécuter.

Ajet-Sing était le plus proche parent vivant de Runjet, et il se croyait des droits incontestables à sa succession. Il se revêtit d'une cotte de mailles

pour se préserver contre les premiers coups, et, sous prétexte d'offrir à Shère Sing un pistolet anglais, merveilleux de travail, il s'approcha du roi, lui présenta l'arme par le canon au lieu de la croise, et fit feu sur le rajah. Shère Sing tomba, et quelques-uns de ses amis se précipitèrent sur l'assassin pour le mettre en pièce, mais il tua les deux premiers qui s'avancèrent et en blessa quelques autres, le reste prit la fuite. Ajet coupa alors la tête de Shère Sing, et la porta au palais où demeurait Petaub Sing, fils du roi. Jetant la tête par terre, il dit au jeune prince : « Ceci est la tête de votre père ! » Le prince épouvanté lui cria : « Oh ! mon oncle, vous ne me tuez pas ! » L'assassin répondit : « Votre père n'a fait aucune merci à mon ami Chund-Koop, ni à la femme de Non Nehal Sing, » et il tua l'enfant. Il courut ensuite à la ville, et rencontra le premier ministre, Dhyen Sing, qui lui demanda « pourquoi il marchait avec tant de précipitation. — Venez avec moi, répondit Ajet, j'ai quelque chose à vous dire. » Comme ils entraient dans la ville, Ajet fit un signe à un des hommes de sa suite, qui assassina le premier ministre. Après la mort de ce dernier, son fils Heera Sing implora le secours du général Ventura, et ils attaquèrent la ville et la citadelle dont ils se rendirent bientôt maîtres. Ajet Sing chercha à s'échapper en descendant du haut des murailles dans un panier. Une sentinelle l'aperçut, tira dessus, et porta sa tête à Heera Sing qui lui donna une riche récompense en roupies. Heera Sing fit reconnaître roi Dhuleep Sing, fils de Runjet Sing, l'ancien roi de Lahore, lequel est âgé de sept ans, et passe pour l'enfant adultérin d'un palefrenier et d'une des nombreuses femmes de Runjet. Heera Sing s'est fait le premier ministre de ce fantôme de roi, mais les deux oncles du premier ministre sont, dit-on, mécontents de cet arrangement, et l'un d'eux, Ghoola Sing, s'avance sur Lahore à la tête de 25,000 hommes.

D'un autre côté, le bruit a couru que Heera Sing avait déjà été tué par un ami d'Ajet, dans une dispute à propos de la distribution des haute emplois. Mais ce bruit n'avait rien d'authentique. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Punjab tout entier est livré à l'anarchie ; et Lahore, n'étant qu'à 50 milles de Ferozepore, la frontière anglaise, le gouvernement de l'Inde se verra forcé d'intervenir dans ces querelles sanglantes. Le Punjab couvre un espace d'environ 50,000 milles carrés ; il a 340 milles de longueur et 200 de largeur. La population est d'environ 3 millions et demi d'habitans, le revenu public de 2 millions et demi mil. ou 75,000 hommes, formés par des officiers français qui avaient fait les guerres de l'empire, tels que les généraux Allard, Ventura, Court, Avitabile. Mais ni le pays ni l'armée, désorganisés et livrés à la guerre civile, ne sauraient faire une bien longue résistance aux forces anglaises. Le général Ventura organisait une armée pour rétablir quelque ordre dans ce chaos et opérer une révolution nouvelle. De ses deux compatriotes, l'un, le général Avitabile, avait obtenu un congé pour aller passer vingt jours à Ferozepore et à Londiana (sur le territoire anglais) ; l'autre, le général Court, avait quitté le service de Lahore, et devait s'embarquer sur le *Sulledge* pour Bombay, avec sa femme et trois enfans.

Outre les trois généraux que nous venons de nommer, l'armée française compte encore à Lahore le colonel Mouton, qui faillit périr dans les troubles survenus à la mort de Runjet Sing ; le colonel Lafon et un autre officier du même nom, M. Achille Lafon, parti de France il y a un an, et qui, présenté par le général Ventura, avait été accueilli avec faveur par Shère Sing et comblé de présens. M. A. Lafon, officier de notre armée et ancien élève de St. Cyr, est le fils du célèbre tragédien. Les journaux de l'Inde ne citent aucun Européen parmi les victimes. Le général Ventura parviendra peut-être, avec l'aide de ses compatriotes, à organiser une double résistance aux factions du dedans et aux ambitions du dehors. Mais cela est malheureusement peu probable.

Le gouverneur général de l'Inde avait déjà ordonné la formation d'un corps d'armée de 17,000 hommes et 49 pièces de canon sur la frontière ; ces troupes trouveront, sans doute de l'emploi. Néanmoins, l'intervention britannique pourrait bien ne pas être aussi immédiate qu'on le dit, et il est possible que lord Ellenboroug laisse pendant quelque tems les Sicks à leur propre fortune.

Dans l'Afghanistan, Dost Mohammed, l'ancien ennemi des Anglais, continue à rétablir son autorité. Il reconstruit tout ce que l'armée anglaise avait détruit. Cependant il a beaucoup à lutter contre les chefs des environs de Caboul, et le besoin d'argent l'a conduit à des exactions qui ont soulevé contre lui une partie de la population. Il a rendu un édit pour enjoindre à tous individus possédant de la monnaie anglaise de la rapporter à son trésor, et cette mesure a provoqué une insurrection que le Dost a énergiquement réprimée. Sa domination paraît s'affermir de plus en plus. Il organise son armée, et, instruit par l'expérience, il licencie sa cavalerie, qui ne peut être qu'inutile dans un pays de montagnes. Son fils, Akbar Khan, bien connu comme le chef de l'insurrection contre l'armée anglaise, veut, dit-on, se créer un gouvernement indépendant à Gandabar. Dost Mohammed se prépare aussi à attaquer le Turkistan, et le khan de Bokhara. Le Dost a sollicité de Lord Ellenboroug l'alliance du gouvernement britannique, mais il est probable qu'il s'élèvera entre eux des motifs de dissension. On se souvient que ce qui servit de prétexte à la guerre de l'Afghanistan, c'est que le gouvernement de l'Inde ne voulut point permettre à Dost Mohammed de reprendre possession de la province de Peshawar, qui avait autrefois appartenu à l'empire des Afghans, et dont Runjet Sing s'était emparé. Cette province est toujours au pouvoir des Sicks ; il est évident

que Dost Mohammed voudra profiter de l'anarchie qui règne aujourd'hui dans le Punjab pour la reprendre et la restituer à l'Afghanistan. Si donc les anglais étaient amenés à occuper ou à prendre sous leur protection le royaume de Lahore, ils devraient ou abandonner à Dost Mohammed tout le territoire à l'ouest de l'Indus, ou bien retrouver encore un ennemi dans le souverain d'un pays qui leur a été si fatal, et dont le nom est désormais marqué en caractère si sanglans dans leur histoire.

## TURQUIE.

— On écrit de Constantinople, sous la date du 30 octobre :

MM. Stratford-Canning et Leccoq viennent de remettre au divan les notes de leurs cours respectives, concernant les détails connus de l'exécution du jeune Arménien mis à mort pour être retourné au christianisme, et les deux envoyés ne se sont pas écartés des démarches qu'avait faites, à cet égard, le chargé d'affaire de France. Il serait assez difficile de définir exactement ce que l'on voudrait obtenir au moyen de ces réclamations que la Porte sait toujours éluder avec une dextérité qui lui est propre. C'est ainsi qu'elle a su réduire à presque rien la satisfaction, complète en apparence, qu'elle a accordée à la France, en réparation de l'insulte faite au pavillon de son consul, à Jérusalem. Le pacha de cette ville a été destitué, il est vrai ; mais le firman de destitution renfermait une longue série de griefs, parmi lesquels l'insulte au pavillon tricolore ne figurait qu'en passant, et pour mémoire. Le pavillon national de France a été hissé à Beyrouth et salué de coups de canon, mais les Turcs ne savaient pas à quoi se rapportait cette canonade. Les auteurs de l'émeute de Jérusalem ont été condamnés à la peine des galères ; mais pour l'exécution de la sentence on a tiré des prisons publiques, des détenus, condamnés pour d'autres crimes, et que l'on désignait comme les auteurs de scènes auxquelles leur état de détention ne leur avait pas même permis de prendre part ; de sorte que les véritables instigateurs de ces scènes n'ont pas même eu le désagrément d'être appelés en justice. La Porte sait très bien qu'elle n'a rien à redouter ni à attendre de la France ; sa docilité et ses déférences se tournent d'un autre côté ; et qui pourrait lui en faire un reproche ?

Le prince de Serbie annonce son intention de se conformer aux injonctions qui lui ont été transmises, en se rendant au printemps prochain, au pied du trône de son suzerain. Cette espèce de promesse, toutefois, est rédigée en termes si ambigus, qu'il est visible que son auteur attend encore un autre consentement, qu'il n'est pas sûr d'obtenir. Ce voyage d'ailleurs est très dispendieux. L'hospodar Bibesco, de Valachie, vient de le faire, et il lui en a coûté, outre les frais ordinaires de voyage et de séjour, trois millions de piastres turques, dont un million est entré dans le trésor privé du sultan, un demi-million dans celui de la sultane Valideh, et le reste a été distribué entre les ministres, au prorata de l'influence de chacun d'eux.

## LE MEDECIN MALGRE LUI.

Suite.

J'étais vaincu. D'ailleurs, l'avouerai-je ? la confiance aveugle de cette pauvre femme avait presque passé en moi. Comment pus-je former cette pensée, je ne saurais le dire, mais il me sembla qu'il y avait là autre chose que de la superstition de sa part, que de la folie de la mienne, et quand elle commença le récit de ses souffrances, j'écoutai et je la laissai aller ; j'obéissais à une voix irrésistible. Le récit achevé, il fallut trouver un remède. Heureusement je me rappelai une sorte de bourrache nommée vipérine ; c'était une substance innocente et un nom singulier : je ne pouvais mieux rencontrer ; je lui en ordonnai deux tasses par jour, et elle partit. A peine seul, je me jetai à genoux avec ferveur ; attendri par les larmes de cette pauvre femme, je suppliai ardemment Dieu de faire de moi son sauveur.... L'impossibilité de l'entreprise ? Qu'était-ce pour celui qui peut tout ?

Le lendemain, elle arrive dès le matin ; elle frappe ; je tremblais un peu en lui ouvrant : « J'ai dormi ! s'écrie-t-elle, j'ai dormi ! » Elle était ivre de joie. Ses souffrances s'étaient calmées cette nuit-là. Son cœur s'ouvrant à la reconnaissance, elle se mit à me raconter toute sa vie ! Hélas ! c'était cette triste et sombre histoire que j'avais si souvent entendue dans l'exercice de mon ministère : un mariage imprudent. La misère, la mort de son époux, l'abandon de sa famille, l'angoisse sur le sort de ses enfans, tout ce qui déchire, aiguë, consume. Je me retrouvais dans mon rôle : un pauvre cœur torturé à calmer ! Je lui parlai au nom de Dieu ; j'adoucis ce qu'il y avait de trop amer dans ses douleurs ; je lui montrai l'espérance, et quand elle me quitta, elle me dit : « Votre voix a fait à mon cœur le même bien que votre breuvage à mon corps. » Je ne répondis que par deux autres tasses de bourrache. Le lendemain, nouvelle visite, nouvel entretien. Ce que j'avais entrevu la veille m'apparut alors distinctement ; c'était mieux qu'une âme souffrante, c'était un être bon et même élevé. Toutes ces paroles de charité qu'un silence forcé resoulait dans mon cœur, tous ces soins paternels que j'étais habitué à donner à mon cher village, je les répandis sur elle ; et chaque jour je la renvoyais avec mille bonnes pensées consolantes... et toujours deux tasses de bourrache. Une amélioration sensible commença à se manifester ; comme chez presque toutes les femmes, sa maladie était du chagrin ; en guérissant le cœur, je guérissais le corps, et ma vipérine faisait merveille, ainsi mêlée avec la parole de Dieu ; si bien qu'au bout de quinze jours, ma pauvre hôtesse commençait à sortir ; au bout d'un mois, elle dormait ; six semaines plus tard, elle riait, et après deux mois elle m'appelait son sauveur.

— Comment vous dîtes être heureux !

— Oui... d'abord ; mais après, savez-vous ce qui m'arriva !... Cette cure me coûta bien cher ! La pauvre femme s'en va racontant partout sa guérison et sa reconnaissance ; on crie au miracle ; et son visage plein de santé répand mon nom aux environs. Hélas ! mon cher ami, me voilà grand médecin ! grand docteur ! Arrivent alors chez moi tous les incurables, toutes les infirmités, des maladies dont je ne savais pas même le nom. Je refuse de les traiter ; nouvelle cause de popularité ; on ne voulait plus être guéri que par moi. Au moins, s'ils s'étaient contents de me faire médecin ; mais il n'y en a-t-il pas qui voulaient que je fusse opérateur ! J'en perdais la tête... Et contre tant d'ennemis, quel soutien avais-je ? quel allié ?... Hélas ! un seul... la bourrache ! Je pris ma résolution bravement, et je me lançai en aveugle dans mes destinées...—Monsieur, j'ai une ophthalmie.—Prenez de la bourrache.—Monsieur, j'ai mal aux dents.—Prenez de la bourrache.—Monsieur, mon mari m'a battue.—Prenez de la bourrache.

J'espérais au moins que l'insuccès me délivrerait de ces obsessions... Bah ! ils guérissaient ! guérissaient ! Et des présents ! de l'argent ! de l'argent que je n'avais pas gagné ! des présents que je ne méritais pas !... J'étais dans une situation à faire pitié ! Riez !... riez ! vous allez juger si j'avais bien lieu de rire, moi. Ce n'était rien que les admirateurs, que les clients ; vinrent les rivaux. Une place n'était jamais vacante ; quand on y monte, on la prend à quelqu'un. Ces gens n'étaient pas tombés malades tout exprès pour être guéris par moi ;... ils avaient un médecin, et je me trouvais bientôt en face de la plus redoutable et de la plus furieuse inimitié qu'on pût voir. Il y avait près de la ville un médecin du nom de Laroche a qui s'adressaient tous les habitans de la campagne et de faubourgs. Il régnait sur eux par la terreur. Haut de six pieds, fort comme un athlète, violent comme un soldat (il avait été dragon), mêlé aux paysans, buvant avec eux, il disait à ceux qui tombaient malades : « Je t'ordonne de me choisir ; » et à ceux qui l'avaient choisi : « Je te défends de me quitter. »

Au reste, pour vous peindre d'un trait ce médecin de campagne d'une nouvelle espèce, pour vous montrer comment ils'étaient créés sa clientèle et se faisait payer de ses clients, je vais vous raconter un entretien que j'ai presque retenu mot pour mot, tant il m'a paru caractéristique. La maison où je logeais avait un jardin de quelques pieds, séparé seulement par une haie de l'habitation de Pierre, le charbon du faubourg. Tout ce qui se passait chez lui, je l'entendais. Un jour donc que j'étais assis derrière cette haie, quelques paroles plus vives frappèrent mon oreille. J'écoutai et je regardai. Il y avait trois personnes assises sur la porte de Pierre, une vieille femme et un ouvrier nommé Desnoues. Voici ce qu'ils disaient :

Desnoues. Est-ce que M. Laroche te doit aussi de l'argent, Pierre ?—

Pierre. A qui n'en doit-il pas ? c'est sa manière de se faire des pratiques.

Desnoues. Comment cela ?—Pierre. Oui, quand il est arrivé dans ce pays pour faire sa médecine, il a été chez le tailleur, il lui a commandé un habit ; il a été chez le marchand de vin, il lui a pris une pièce de vin ; il est venu chez moi, il m'a acheté une carriole, et puis quand nous avons été à la paie, rien dans la poche, c'est-à-dire dans la main. « Mes amis, quand vous serez malades, venez me trouver, je vous seignerai pour rien. »

Desnoues. Ça fait que, comme il doit à tout le monde, il est le médecin de tout le monde.—Pierre. Juste.

La mère Gallois. Mais, tenez, Desnoues, me voilà, moi : il me devait six écus de blanchissage... Heureusement j'ai fait une fluxion de poitrine, sans ça jamais je n'en aurais eu un sou.—Desnoues. Voyez-vous le malade.

Pierre. (avec résolution). Hé bien ! moi, ça m'est égal ; il ne se mettra pas à son aise comme ça avec moi. Il me doit, et je le forcerai bien à me payer.—Desnoues (avec terreur). Le forcer y prends garde.

Pierre. A quoi donc ?—Desnoues. C'est un hercule.

Pierre. Tu crois cela, toi ?—Desnoues. Si je le crois ? Il s'entend avec les maladies. Il y a deux ans, il devait trois mille francs dans le pays ; il a fait venir la peste pour s'acquitter.

Pierre. Elle est venue sans lui.

Desnoues. Et le père Ganille ! Il avait demandé M. Aubry. M. Laroche va le trouver... Ah ! tu m'ôtes ta confiance, vieil ingrat, hé bien ! voilà ce que je t'envoie à ma place ; tiens, voilà la paralysie, tiens, voilà la pleurésie ! Et le père Ganille est mort un mois après.—Pierre. D'un coup de pied de cheval. Vous êtes tous des pultrons. Il me doit dix écus d'une carriole, je lui dois six francs de visite ; il me paiera le surplus, ou nous verrons.

Desnoues. Qu'est-ce que nous verrons ?—Pierre. On s'entend.

Desnoues. Tiens, justement le voici.—Pierre. Hé bien ! tant mieux—Écoute bien...

C'était en effet M. Laroche ; il entra avec cette brusquerie familière et cordiale qu'il savait si bien prendre pour gagner les paysans ; et frappant sur l'épaule du charbon avec son énorme main :—Le voilà donc enfin, ce brave Pierre ; il y a bien longtemps que je ne l'ai vu.—Pierre. Je ne trouve pas cela.

M. Laroche. Tu grandes, vieux grégard ! Moi qui me suis dérangé pour venir boire avec toi le reste de ta pièce rouge... Allons, descends à la cave, et va nous chercher quelques vieilles bouteilles.—Pierre. Merci ! je n'ai pas soif.

M. Laroche. Eh bien ! tu ne bois pas.

Pierre. Ni vous non plus.



M. Laroche. Ah ! voilà l'air que tu chantes ! eh bien ! garde ton vin !... Mais tu vas me payer ce que tu me dois.—Pierre. Qu'est-ce que je vous dois ?  
M. Laroche. Comment ! renégat, est-ce que tu ne me dois pas six francs de visite !

Desnoves (bas à Pierre).—Prends garde !  
Pierre. Laisse donc. (à M. Laroche) Oui, mais vous me devez dix écus ; donnez-moi vingt-quatre francs, et nous serons quittes.

M. Laroche (avec colère). Paie-moi d'abord.—Pierre. Puisque vous me le rendriez tout de suite, ce n'est pas la peine ; mon argent n'aime pas les voyages.

M. Laroche. Ah ça, mo paieras-tu à la fin ?—Pierre. Oui, avec votre monnaie.

M. Laroche. Prends garde à toi !—Pierre. Il ne faut pas tant crier, parce que je crierais plus fort. J'irai devant la justice, je leverai la main...

M. Laroche. Ah ! tu lèveras la main ! Eh bien ! je la lèverai aussi... Et il courut sur le charron...

Pierre. Des coups de poing ? j'en suis...  
Et, retroussant sa manche, il lui porta un coup vigoureux... Mais M. Laroche, lui saisissant le bras, le fit reculer. Tu n'as pas encore assez mangé de pain pour cela, maître Pierre... Ah ! tu ne me paieras pas !...

La bataille commença. Je m'élançai à travers la haie pour aller les séparer ; mais la haie était épaisse ; et mes efforts étaient vains. M. Laroche après quelques instants de lutte, renversa Pierre sur son établi...

Pierre. Vous me faites mal.—M. Laroche. Je le sais bien.  
Pierre. Desnoves, viens à mon secours !

M. Laroche (à Desnoves). Ne bouge pas, ou je t'en fais autant. (A Pierre, le frappant.) Me paieras-tu ?

Pierre. Au secours !  
Je me débattaïs dans mes ronces.

M. Laroche. Me paieras-tu ?—Pierre. Lâche !...

M. Laroche. Me paieras-tu ?—Pierre. Il m'étrangle ! Il m'assomme !

M. Laroche. Paie !—Pierre (d'une voix éteinte). Voici l'argent.

M. Laroche. Où ?—Pierre. Là... dans ce tiroir... teuez... prenez...

M. Laroche (le lâchant et prenant l'argent). A la bonne heure, te voilà raisonnable.

Pierre (se laissant tomber sur une chaise). Je suis à moitié mort.  
Débarrassé de ma haie, je m'apprêtais à lui porter remède, n'ayant pu lui porter secours ; mais à ce combat succéda la scène la plus étrange, et je dirai presque la plus comique du monde.

M. Laroche, après avoir pris l'argent, s'était approché de Pierre, dont le visage était tout meurtri, et qui gémissait. Il le regarde, et, passant tout à coup à un ton de compassion naïf et paternel :—Mon pauvre garçon, comme te voilà arrangé !

Pierre. Je n'en puis plus.  
M. Laroche. Attends !... attends !... Nous allons te soigner : tu es père de famille... tu as besoin de travailler... Mère Gallois, faites chauffer de l'eau.

Pierre. Ah ! mon front !—M. Laroche (l'examinant.) Quel coup tu as attrapé là !... et ici !... et sur le bras ! Miséricorde ! tu n'es que plaies et bosses.

Pierre. Ah ! mes reins !—M. Laroche. Attends !... J'ai là un liniment qui te fera beaucoup de bien... Pauvre Pierre !

Pierre. Aie !... aie !...  
M. Laroche (vivement.) Allons donc, mère Gallois !... Dépêchez-vous donc !... Vous voyez bien que cet homme souffre !

La mère Gallois (à part.) Il est bon au fond.

M. Laroche. Et toi, Desnoves, qu'est-ce que tu fais là ? Viens donc m'aider à le mettre au lit ; il ne peut plus se soutenir. (Ils le mirent au lit.)

M. Laroche. Es-tu bien ?—Pierre. Oui, monsieur Laroche.

M. Laroche. Tu es bien malade, mon pauvre Pierre ; mais sois tranquille, je suis là.—Pierre. Merci, monsieur Laroche.

M. Laroche. Je ne t'abandonnerai pas.—Pierre. Non, monsieur Laroche.

M. Laroche. Allons, tiens-toi bien chaudement ; adieu, mes bons amis. Et il s'éloigna.

Desnoves (à Pierre). Hé bien !—Pierre. Hé bien ! il me paiera comme il a payé la mère Gallois, en fluxion de poitrine.

M. Laroche. (revenant.) Pierre, je te prévins que le liniment, c'est deux francs.—Pierre. Oui, M. Laroche. Voulez-vous que je vous paie d'avance ?—M. Laroche. Par exemple !... est-ce que je ne suis pas sûr de toi ?... Adieu !... adieu !

Tel était l'homme qui devint mon ennemi.

Suite et fin au pro hain numéro.

#### DECES.

En cette ville, vendredi dernier, en la demeure de M. G. Ducondu, Dlle. Suzanne-Antoinette-Almèzime Tarrien Tailland De Lanaudière, âgée de 17 ans. Ses restes ont été transportés à Lavaltrie mardi pour y être inhumés dans le tombeau de ses aïeux.

#### PERDUS.

A l'Evêché 2 volumes in-8° : DU PAPE, par le Comte de Maistre et la CONTINUATION DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, par le Comte Robiano, aussi 2 autres vol. in-8°.

#### A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

#### AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à ST. RÉMI en s'adressant au curé du lieu.  
P. BEDARD, Prnc.  
St. Rémi, 18 décembre 1843.

#### HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSSIGNÉS pour L'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient avoir le Vol. 1er. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foie, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre.  
M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre.  
M. B.  
22 Déc.

#### PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Evêché de Montréal.

#### NOUVELLE PARLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et la public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LANOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

#### EN VENTE AU BUREAU, PETIT MANUEL

DE  
L'ARCHEVÊCHÉ DE  
Du Très-Saint et Immaculé

#### CŒUR DE MARIE,

Établie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

#### RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

#### RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

#### DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEFROU, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prnc.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Prnc.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.